

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION : 12 juillet 2021

DATE D’AFFICHAGE : 05 juillet 2021

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris  
Grand Est

LIEU DE REUNION : Complexe sportif Roger GROSMIRE à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Aziz ABDAOUI, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Walid MERBAH.

**ETAIENT EXCUSES** : Guy VALENTIN, Guy ISDANT, Linda AYACHI, Christiane FRANCOIS LUBIN, Vincent SIEPAIO, Héléne RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Aïssam KROUNA, Sonia BOUARICH.

**ETAIENT ABSENTS** : Souraya ALIOUET, Véronique AUGUSTIN,

**POUVOIRS** : Guy VALENTIN donne pouvoir à Christelle MARTINEZ, Guy ISDANT à Dominique BAILLY, Linda AYACHI à Claudine POLIPOWSKI, Christiane FRANCOIS LUBIN à Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Héléne RONDEAUX à Stéphane PAU, Chabane MAOUCHE à El Ouahhab ARBAOUI, Aïssam KROUNA à Inès MERBAH, Sonia BOUARICH à Walid MERBAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine FRANCHITTI



Matière : Urbanisme  
Service émetteur : Urbanisme Foncier

**Objet : Vente d'un bien appartenant à la ville de Vaujours situé 33 rue de Coubron**

**Rapporteur : Monsieur PAU**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29

**VU** la délibération n° 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation d'attribution au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 28 octobre 2020 ;

**VU** l'intérêt de Madame et Monsieur UGUR, demeurant 12, avenue de la Poudrerie à LIVRY-GARGAN 93190, d'acquérir le bien appartenant à la ville de VAUJOURS, représentant une maison de ville sur la parcelle cadastrée section C n° 188, sise 33 rue de Coubron à VAUJOURS, adressé par courrier le 22 février 2021 ;

**VU** le prix de vente convenu entre les deux parties pour un montant de 155 000,00 euros et la réponse de la ville le 9 avril 2021 ;

**VU** l'avis de la Commission Communale « environnement, urbanisme, travaux et transports » du 24 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que la ville de VAUJOURS souhaite vendre son bien situé au 33 rue de Coubron ;

**CONSIDÉRANT** que Madame et Monsieur UGUR sont intéressés par l'acquisition dudit bien ;

**CONSIDÉRANT** l'accord entre les deux parties pour une transaction de la propriété de la ville de VAUJOURS au profit de Madame et Monsieur UGUR pour un montant de 155 000,00 euros ;

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré à la majorité à 23 voix pour et 4 abstentions**

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210720-2021-07-04-DE  
Date de télétransmission : 20/07/2021  
Date de réception préfecture : 20/07/2021

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'approuver la vente à Madame et Monsieur UGUR demeurant 12, avenue de la Poudrerie à LIVRY-GARGAN 93190 du bien appartenant à la ville de VAUJOURS, situé 33 rue de Coubron à VAUJOURS 93410 ;

**ARTICLE 2 : DIT** que la cession dudit bien se fera au prix de 155 000,00 euros et dont les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;

**ARTICLE 3 : DIT** autoriser le Maire à signer tout acte et document s'y rapportant ;

**ARTICLE 4 : DIT** que le Maire, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération ;

**ARTICLE 5 : DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier de Livry-Gargan ;

**ARTICLE 6 : DIT** que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué à la porte de l'Hôtel de Ville le

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait à Vaujours, le 13 juillet 2021



Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210720-2021-07-04-DE  
Date de télétransmission : 20/07/2021  
Date de réception préfecture : 20/07/2021



Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210720-2021-07-04-DE  
Date de télétransmission : 20/07/2021  
Date de réception préfecture : 20/07/2021